

**Stratégie d'appui SNV – Niger au
processus de décentralisation
2004-2005**

Adoptée par le MT de Zinder, le 8/09/04

I. Le contexte

La Conférence Nationale Souveraine de 1991 a marqué le point de départ d'une nouvelle ère démocratique et de l'Etat de Droit au Niger. La constitution du 09 août 1999 et toutes celles qui l'ont précédée reconnaissent et garantissent les droits et devoirs de la personne humaine. Le renforcement des espaces de libertés du citoyen s'est élargi avec l'affermissement de l'exercice des libertés locales dont le principe est énoncé par l'article 127 de la constitution du 09 août 1999 qui dispose que «L'administration territoriale repose sur les principes de la décentralisation et de la déconcentration».

Cependant, la mise en œuvre de la décentralisation et donc de la libre administration des collectivités territoriales a connu une évolution en dents de scie. Elle a trouvé un nouvel élan avec l'accord de paix de 1994 portant règlement du problème du Nord (qui affirme le principe de la libre administration des trois niveaux de décentralisation). Mais, cette nouvelle dynamique, va subir le contrecoup de turbulences politiques et de difficultés économiques et financières. Les travaux de la commission spéciale chargée de réfléchir sur le redécoupage administratif (CSRA) donnent une nouvelle impulsion au processus. Les principes fondamentaux suivants sont alors posés:

- ❖ Maillage complet du territoire avec trois paliers de décentralisation : régions, départements, communes couvrant l'intégralité du territoire et couplés avec la déconcentration administrative ;
- ❖ Responsabilisation accrue des collectivités territoriales grâce au transfert de compétences corrélé avec le transfert des ressources, ainsi qu'au caractère immédiatement exécutoire de leurs actes, la tutelle se limitant (sauf en matière budgétaire) à un contrôle à posteriori ;
- ❖ Progressivité de la réforme quant à la mise en place des différents niveaux des collectivités territoriales (265 communes d'abord) et quant au rythme du transfert des compétences.

Ainsi donc, les objectifs sont ambitieux compte tenu de l'ampleur de la réforme et des contraintes propres au Niger. Cette réforme constitue un véritable défi, notamment pour le démarrage des communes, processus que la SNV-Niger compte appuyer.

Décentralisation et Stratégie de Réduction de la Pauvreté

Avec la décentralisation, les collectivités territoriales apparaissent comme des espaces pertinents voire, les plus adaptés à la conception et à la mise en œuvre de projets de développement local du fait que les élus-es locaux jouissent d'une légitimité par les élections qui les portent en place. L'adoption récente de la loi sur les quotas devra permettre aux femmes de mieux faire valoir leurs positions dans les délibérations issues du conseil municipal.

De ce point de vue, les collectivités locales constituent un épice de la lutte contre la pauvreté à travers non seulement leur rôle d'orientation des investissements permettant l'accès aux services de base (santé, éducation en particulier) aux hommes et aux femmes les plus démunies, mais aussi leur bonne connaissance du « terrain » et leur capacité de susciter l'adhésion des hommes et des femmes sans laquelle tout investissement serait vain.

Elles jouent aussi un rôle majeur pour l'entretien courant des investissements leur garantissant ainsi une durabilité.

Par leurs moyens et leurs compétences légalement reconnues et la légitimité de leurs dirigeants, les collectivités locales constituent le cadre institutionnel le plus adéquat pour opérationnaliser le Schéma de Réduction de la Pauvreté défini par le Gouvernement. En outre, les collectivités locales telles que prévues au Niger regroupant l'ensemble des acteurs et intervenants à l'échelon local (notamment: représentants traditionnels et structures émergentes du tiers secteur) sont également la meilleure réponse aux préoccupations liées à la gouvernance.

Par ailleurs, en permettant également aux communes de type urbain de jouer leur rôle en matière de lutte contre la pauvreté par la fourniture de services et par l'appui à la création de richesse en milieu urbain, les communes urbaines aideront les communes rurales grâce à l'augmentation de débouchés pour les biens agricoles de consommation courante.

De fait, la lutte contre la pauvreté doit être considérée dans une interdépendance entre le monde rural et le monde urbain et non en dissociant les deux. En effet, l'amélioration durable de la qualité de vie en milieu rural ne sera possible que si les paysans (nes) peuvent vendre dans les villes voisines leurs produits d'agriculture, d'élevage et d'artisanat leur permettant ensuite de subvenir à leur besoin.

Enfin, la décentralisation s'inscrit dans le cadre d'une stratégie sous régionale de l'UEMOA qui est de privilégier dans cet espace un cadre administratif infra étatique et décentralisé ce qui peut présenter une opportunité pour l'appui de la SNV au niveau des pays du cluster West Africa.

La politique de la SNV-Mondiale

La SNV soutient généralement le processus de décentralisation, mais reconnaît que la décentralisation en elle-même n'est pas une condition suffisante pour fournir des pratiques démocratiques complètes.

Elle doit être associée à une approche de gouvernance locale basée sur les 3 principes suivants:

- ❖ Responsabilité interne dans les administrations locales (communes) à travers les principes démocratiques ;
- ❖ Responsabilité extérieure à travers le dialogue entre les administrations locales (communes) et la société civile ;
- ❖ Rapports entre ces partenaires à travers le dialogue et les partenariats.

Cf doc. gouvernance locale élaboré par le siège en 2003

La politique de la SNV Niger

Pour la gouvernance locale, la SNV-Niger a retenu dans le "management agreement" 2004 :

- ❖ L'appui organisationnel aux communes en vue d'une gouvernance locale responsable et réceptive ;
- ❖ L'appui institutionnel en vue de promouvoir la décentralisation, la participation et la démocratisation de la société civile en mettant un accent particulier sur l'appui à l'implication des femmes au processus décisionnel ;

- ❖ Les radios communautaires pour encourager une culture de l'information, de la critique et pour participer à l'information, la sensibilisation et la formation des citoyens/ennes ;
- ❖ Le développement des connaissances en participant à différents réseaux de connaissance sur la gouvernance locale en partenariat avec des organisations nigériennes.

Situation actuelle par rapport à la mise en place du processus au Niger

1. Au niveau des textes/instruments de gestion.

D'une manière générale tous les textes fondamentaux sont adoptés. D'autres sont en cours d'élaboration ou d'adoption et des instruments de gestion doivent encore être mis en place à savoir :

- ❖ Instruments de gestion communale (planification standard) ;
- ❖ Modalités de transfert de ressources en concomitance avec le transfert de compétences;
- ❖ Redéfinition de la déconcentration ;
- ❖ Fonds d'appui et de péréquation aux communes;
- ❖ Décentralisation et problèmes fonciers ;
- ❖ Plan de formation des élus-es et du personnel administratif et technique (en cours).

2. Au niveau de l'accompagnement des communes

Le redécoupage territorial prévoit 265 communes dont 52 communes urbaines et 213 communes rurales. Outre la formation, les communes auront besoin d'appui-conseil pour répondre aux demandes des électeurs-trices qui seront en attente d'actes concrets répondant aux problématiques locales.

Ainsi donc la capacité de l'Etat à prendre en charge financièrement la mise en œuvre de la décentralisation et à accompagner efficacement le démarrage des 265 communes, la capacité des conseils à prendre effectivement en charge la gestion municipale, la disponibilité des ressources humaines suffisantes et de qualité posent des interrogations et mettent en évidence les enjeux et défis qui sont au cœur de la problématique de mise en œuvre de cet important programme.

II. Justification

Présente au Niger depuis plus de 25 ans, la SNV-Niger a acquis au fil des ans une véritable connaissance du terrain, des différents acteurs qui interviennent dans le développement local et a élaboré et partagé des outils appropriés en matière de renforcement des capacités. C'est donc tout naturellement, avec l'avènement des élu(e)s locaux, acteurs(trices) incontournables du développement local, que la SNV-Niger se positionne en appui à ces acteurs(trices).

a) Expériences acquises par la SNV-Niger dans le domaine

Depuis 2001 la SNV-Niger s'est résolument engagée à soutenir le processus de décentralisation au Niger avec la mise à disposition du Haut Commissariat à la Réforme Administrative et à la Décentralisation (HCRA/D) d'un conseiller pour aider cette importante structure dans la conception du cadre de mise en œuvre de la décentralisation. Cet appui a permis à la SNV-Niger d'être très présente dans tout le processus et de contribuer au

programme d'information du HCRA/D par l'appui à l'élaboration et la mise en œuvre de la caravane d'information et de sensibilisation sur la décentralisation qui a couvert les 265 communes du Niger. La SNV-Niger est maintenant reconnue comme une organisation d'appui au processus de décentralisation au Niger.

A partir de 2003 l'appui de la SNV s'est étendu à 4 communes urbaines gérées par des administrateurs/trices nommée(es) par le pouvoir central et à l' Association des Municipalités du Niger (AMN). Cet appui a porté sur des analyses organisationnelles et institutionnelles, des auto évaluations, une étude économique et de la formation/sensibilisation sur le rôle des différents acteurs dans le processus de décentralisation. L'approche utilisée par les conseillers(ères) de la SNV-Niger à ce niveau, les mesures de satisfactions du client élaborées et la manière et le dynamisme avec lesquels les principaux acteurs expliquent la démarche aux tiers permettent sans aucun doute d'affirmer que la démarche engagée par la SNV-Niger est appréciée et doit être élargie à d'autres communes après les élections locales prévues pour juillet 2004.

b) Positionnement SNV-Niger après les élections

Pour renforcer les capacités de manière efficace, la SNV-Niger poursuivra son intervention au niveau national et régional (arrondissement actuel).

1. Au niveau national

❖ Deux types de partenaires seront appuyés au niveau national :

- les institutions étatiques : le HCRA/D et la Direction Générale de l'Administration territoriale et de la décentralisation (DGAT/D)
- l'AMN.

Plusieurs études relèvent que d'une manière générale, les institutions étatiques au niveau national disposent de ressources humaines compétentes mais démotivées. Un manque de dynamisme et de créativité est noté à ce niveau ainsi qu'une forte mobilité des cadres.

En ce qui concerne l'Association des Municipalités du Niger, différents experts notent que du fait de sa composition (administrateurs délégués désignés par le pouvoir central) elle n'a pas assez de marge de manœuvre pour mener des actions. Par ailleurs, compte tenu des difficultés financières de ses membres, cette association manque cruellement de ressources financières et humaines. Aussi,

❖ Le positionnement de la SNV-Niger au niveau national permettra de :

- Contribuer à la définition et à la mise en œuvre des politiques en matière de décentralisation,
- Créer les bases d'un partenariat dynamique entre les différentes institutions (échange d'expériences et d'informations).

Le partenariat avec le HCRA/D se poursuivra à travers des appuis ponctuels et flexibles de l'équipe SNV selon les besoins identifiés par le HCRA/D. Cet appui sera élargi au Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation notamment la Direction Générale de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (DGAT/D) chargée de la mise en œuvre du processus. Enfin l'appui à l'Association des Municipalités du Niger (AMN) consistera à l'accompagner dans sa restructuration (réorganisation et fonctionnement) afin qu'elle devienne un partenaire fiable et crédible aux yeux des collectivités locales et des partenaires au développement en terme d'organisation des communes.

2. Au niveau régional

- ❖ Trois types de clients/partenaires seront concernés : les services déconcentrés, les Sous Préfectures/préfectures et les communes.

Actuellement, les services déconcentrés disposent au niveau des départements des ressources humaines les plus qualifiées mais qui manquent de dynamisme et de motivation. Ils sont fortement impliqués dans toutes les décisions prises par les administrateurs/trices déléguées et les Sous-Préfets. Ils(elles) sont très mobiles.

En ce qui concerne les sous préfets/préfets, le rôle qu'ils(elles) seront amenés à jouer qui est celui du contrôle à posteriori des actes des communes est nouveau. Il sera déterminant pour la stabilité des décisions des conseils municipaux.

Quant aux communes existantes, elles sont caractérisées par une insuffisance cruciale de personnel qualifié et de ressources financières propres. Leurs relations avec les différents acteurs intervenant dans la commune sont assez timides ; en témoignent les procédures actuelles d'élaboration des planifications et budgets y afférents. Ces prévisions sont souvent élaborées par des techniciens(nes) des services déconcentrés sans vraiment prendre en compte les besoins des hommes et des femmes de la commune.

- ❖ Le positionnement au niveau région permettra :

- une présence effective sur le terrain pour vivre de manière directe le processus et en accompagner les acteurs clés, en particulier les conseils municipaux,
- une visibilité des résultats concrets qui contribuent à une réduction de la pauvreté et qui pourront être capitalisés et diffusés pour servir d'expérience pour toutes les communes à travers l'Association des Municipalités du Niger (AMN).
- un appui/influence du niveau national sur la base des réalités du terrain.

- ❖ Critères d'identification de partenaires au niveau régional

Depuis 2003, 4 communes urbaines sont partenaires de la SNV-Niger dont une par région de concentration. Ces partenariats seront élargis à d'autres communes après les élections municipales selon les critères suivants :

- Dynamisme du conseil municipal
- Communes dont les appuis auront des impacts significatifs sur la lutte contre la pauvreté
- Communes avec une population agglomérée au chef lieu importante
- Communes disposant d'un noyau de secteur privé (commerçants, transporteurs, artisans...) dynamique et disposé à investir dans le développement de leur commune,
- Concentration des acteurs (services déconcentrés, ONG, secteur privé, tutelle etc.)
- Communes ayant vocation de jouer un pôle de développement par rapport aux autres communes environnantes,
- Efficacité de l'intervention SNV.
- Présence de partenaires financiers serait un atout/avantage.

Tenant compte de ces critères, le choix se porte en priorité sur des communes urbaines (anciennes et nouvelles) dans lesquelles les activités prédominantes relèvent, selon la loi, du tertiaire alors que les communes rurales développent beaucoup plus des activités dans le secteur primaire. Par ailleurs, les communes urbaines sont appelées à jouer un rôle économique dans le cadre du développement des futurs départements et régions. Dans cette perspective deux types de communes seront concernées : Les nouvelles communes dont les besoins essentiels à très court terme seront liées à l'administration communale et les anciennes communes qui devront se démarquer de l'ancienne administration déléguée. En

tout état de cause, pour les 2 types de communes potentielles partenaires de la SNV-Niger, les besoins de démarrage seront un accompagnement pour leur assurer un fonctionnement optimal.

IV L'objectif global

Stimuler la bonne gouvernance au niveau de la gestion municipale et promouvoir le développement local

Objectifs spécifiques

- Renforcer les capacités et les compétences des élus-es et du personnel communal pour une gestion interne transparente et efficace de la commune;
- Renforcer la collaboration entre les différents acteurs-trices qui interviennent au niveau communal pour un développement harmonieux;
- Renforcer les capacités des institutions étatiques au niveau national et régional pour pouvoir répondre efficacement aux besoins des communes;
- Renforcer les capacités de l'AMN pour répondre à sa mission.

Résultats et activités

Résultat 1

Les élus-es élaborent un programme et fixent les priorités pour un développement local..

Activités

Les conseillers (ères) de la SNV-Niger assureront des formations aux élus-es sur leurs rôles et responsabilités. Ils (elles) participeront activement en tant que formateurs dans le programme de formation financé par la Coopération Française à cet effet.

Pour un démarrage optimal de la gestion communale par les élus(es) et le personnel communal, il est important qu'une vision existe et soit partagée par tous (toutes). C'est pourquoi les conseillers (ères) de la SNV-Niger appuieront la mise en place d'un inventaire léger des besoins et potentialités de la commune.

Ils(elles) appuieront également l'organisation des conseils municipaux par une formation sur les techniques de réunion au maire et en vie associative pour le conseil afin que l'organe de décision qui est le conseil puisse atteindre les objectifs fixés.

Enfin des auto-évaluations des performances de la commune seront régulièrement facilitées pour permettre aux élus de prendre pleinement conscience de l'amélioration de leur performance.

Le maire est capable de mettre en place et d'assurer une bonne gestion interne de la commune.

Activités

Un des rôles majeurs des élus d'une manière générale et du maire d'une manière spécifique est de délivrer des services de qualité aux hommes et aux femmes de sa commune. Pour ce faire, les services communaux (ex: état civil) doivent être organisés en circonstance (en conséquence) ?. Les conseillers (ères) de la SNV-Niger appuieront le maire dans ce sens.

Pour assurer une bonne gestion de la commune un accent particulier doit être mis sur l'élaboration et la mise en oeuvre d'une planification communale qui tient compte des besoins des femmes et des hommes. Sur la base des outils standard élaborés par les institutions étatiques, les conseillers(ères) de la SNV-Niger apporteront un appui au maire en mettant un accent sur la maîtrise d'ouvrage avec une implication effective des femmes et des hommes dans tout le processus pour la mise en oeuvre du plan. Un appui spécifique sera donné en matière d'assainissement des ordures ménagères qui constituent un défi majeur pour les communes urbaines. Par ailleurs, des conseils seront donnés pour une meilleure mobilisation des ressources financières et une formation en technique de lobbying sera assurée à cet effet.

Résultat 2

Les différents acteurs de la commune oeuvrent pour un développement communal

Activités

- société civile

Pour un développement local harmonieux, il est important que les différents acteurs (chefferie, société civile, COGES, COFO) y contribuent. Les conseillers(ères) de la SNV-Niger assureront des formations à ces différents acteurs sur leurs rôles et responsabilités dans le processus de décentralisation. Ils (elles) faciliteront des synergies d'intervention entre la commune et les différents acteurs de la société civile et renforceront les capacités des organisations de la société civile représentatives pour de meilleures prestations de service. Les radios communautaires jouent un rôle capital dans la promotion du développement communal à travers la mobilisation, la formation et l'information de tous les citoyens ; c'est là une des raisons pour lesquelles la SNV a choisi de se consacrer au renforcement de leurs capacités. Enfin, compte tenu de l'expérience acquise au niveau de la SNV en matière d'éducation, des comités d'appui au secteur de l'éducation seront identifiés et renforcés.

- services déconcentrés

Pour ce qui est des services déconcentrés une formation leur sera dispensée sur leur rôle dans le processus de décentralisation. Il ne s'agira pas de renforcement proprement dit sur la base d'un contrat SNV-services déconcentrés mais plus de coaching au maire pour une utilisation optimale des services déconcentrés. Par ailleurs les conseillers(ères) de la SNV-Niger favoriseront une collaboration effective avec les services déconcentrés pour le renforcement des capacités des services communaux. Un accent particulier sera mis sur la collaboration avec les services du plan, du génie rural, du développement social et de l'éducation.

- secteur privé

Le développement d'un secteur privé dynamique, organisé et disposé à investir dans la commune est un axe stratégique de la SNV-Niger. Les conseillers(ères) de la SNV-Niger conseilleront les élus pour la mise en place/la structuration d'une commission permanente entre la commune et le secteur privé composé en majorité de commerçants/tes locaux/ales pour accroître leur contribution au développement économique sur l'espace communal et environnant.

L'approche Ecoloc sera utilisée pour appuyer la valorisation des secteurs porteurs.

Résultat 3

Les institutions étatiques élaborent et mettent en place des textes législatifs et réglementaires répondant aux besoins des communes.

Activités

Il s'agira d'accompagner le HCRA/D dans l'élaboration de la mallette du maire et dans ses réflexions sur le transfert de compétences et la mise au point de nouveaux textes destinés à rendre effective la décentralisation. Par ailleurs les informations sur les leçons tirées au

démarrage des communes seront partagées avec le HCRA/D pour une utilisation adéquate au profit des communes.

Le Ministère de l'intérieur et de la décentralisation (DGA/T) est l'institution chargée de la tutelle des collectivités territoriales. Des appuis conseils seront donnés à la direction générale de l'administration territoriale notamment dans le domaine de la diffusion et de l'analyse des textes sur la décentralisation et dans le domaine de l'élaboration des outils d'exercice de tutelle.

Au niveau régional un appui spécifique sera donné aux Sous-Préfets/Préfets compte tenu du rôle important qu'ils(elles) ont à jouer dans l'exercice de la tutelle. Les CT assureront un coaching à ce niveau. Cet appui créera un lien dynamique avec le niveau national.

Résultat 4

L'AMN est restructurée et devient un partenaire fiable et crédible aux yeux de ses membres et des partenaires au développement

Activités

Le conseiller(ère) de la SNV facilitera les réflexions qui seront engagées par cette association pour revoir fondamentalement ses objectifs et ses moyens d'actions au regard du nombre de collectivités susceptibles d'y adhérer et des besoins des communes dirigées par des élus. De manière spécifique des appuis à cette association concerneront l'élaboration d'une stratégie d'organisation et de coordination des échanges d'expériences et de coopération entre communes, la définition d'une politique d'information, de formation et de communication au bénéfice des adhérents, la recherche de partenariat et de ressources complémentaires pour le financement d'au moins 2 projets en direction des membres, la politique de dialogue avec l'Etat et ses partenaires.

Indicateur : contrat exécuté à la satisfaction du client

V Financement

En matière de financement deux axes stratégiques seront poursuivis.

- Des opportunités ponctuelles seront saisies lorsque la SNV-Niger a les compétences et que les résultats permettent effectivement aux conseillers(ères) de la SNV-Niger de pouvoir utiliser la production dans le cas de leurs activités ex : la mallette du maire financement Union Européenne ; la formation des acteurs de la décentralisation financement Coopération Française

-Une démarche plus offensive sera entreprise avec un partenaire notamment le Ministère de l'Intérieur et de la décentralisation pour l'élaboration d'un programme d'appui à l'exercice de la tutelle à soumettre au financement de la BAD. Dans le même sens des contacts seront poursuivis avec l'Ecole Nationale d'Administration ENA pour un programme de renforcement des capacités des acteurs de la décentralisation.

Indicateur : nombre de projets financés

VI Relation avec des « local capacity builders »

Outre le partenariat avec l'ENA, le cadre d'échange et de partage des outils techniques créé avec Africa Obotta, Démocratie 2000, SOS Civisme, DED, AFVP, PADET, GENOVICO, LUCOPTI, LUCOP/TAN crée sera renforcé et dynamisé. Des relations de partenariat seront établies avec des structures locales telles Africa Obotta et SOS Civisme.

indicateur : nombre de réflexions communes faites

VII Collaboration entre CTs Décentralisation et avec le Cluster

Dans le but de promouvoir la culture d'échanges, les Conseillers techniques Décentralisation de la SNV Niger sont appelés à se concerter plus régulièrement et systématiquement au sein

du groupe thématique. Cette collaboration qui existe déjà en matière de partage d'outils et de voyage d'études sera accentuée avec l'expérience que la SNV-Niger va acquérir dans sa pratique d'appui au processus de décentralisation. Les conseillers(ères) décentralisation, à travers notamment le groupe thématique interne, seront donc pleinement associés par le point focal aux réflexions menées par le groupe GL du cluster WA et leurs contributions à toutes les réflexions sera recherchée. Les conseillers(ères) de la SNV-Niger oeuvreront pour la tenue avec des organisations régionales telles le PDM de conférences internationales pour faire connaître le professionnalisme de la SNV en matière d'appui au processus de décentralisation.
Indicateur : 1 conférence tenue en 2005

VIII Produits/Services à développer

Les produits et services déjà élaborés seront améliorés et d'autres seront élaborés. D'une manière générale il peut être noté :

- Sensibilisation et information sur la décentralisation à travers « la caravane » et des formations aux différents acteurs de la décentralisation. Des modules appropriés seront élaborés/actualisés à cet effet.
- Plans de développement communaux. Sur la base du canevas standard disponible dans la mallette du maire une méthodologie sera élaborée et partagée.
- Partenariat entre les communes et les représentants de l'Etat : Une approche testée sur le terrain sera capitalisée et partagée avec les autres partenaires.
- Analyse organisationnelle et institutionnelle. Cet outil déjà pratiqué sur les communes gérées par les administrateurs(trices) délégué(es) sera actualisé et utilisé auprès des communes partenaires une fois qu'elles auront acquis une expérience en matière de gestion communale.
- Auto-évaluation des performances de la commune. L'outil élaboré et testé avec des administrateurs délégués nommé sera actualisé et utilisé pour les communes et leur association dès 2005.
- Mobilisation des ressources. Une approche méthodologique sera élaborée et diffusée auprès de toutes les communes.
- Elaboration et mise en œuvre des projets : une méthodologie très simple sera élaborée et partagée et mettant l'accent sur la maîtrise d'ouvrage.
- Analyse des textes réglementaires : Une méthodologie d'analyse des textes réglementaires sera élaborée pour permettre aux structures étatiques chargées de la mise en place d'un cadre réglementaire cohérent et compris de tous de prendre des mesures appropriées à cet effet.
- Guide de formation des femmes en leadership féminin. Ce guide, déjà utilisé, fera l'objet d'un programme de suivi approprié

IX Ressources humaines

Maradi : 60% temps d'un CT

Niamey : 100% pour 3CT et 40% pour 1 CT

Tahoua : 100% pour 1 CT et 40% pour un autre

Téra : 100% pour 1 CT et 25% pour un autre

Zinder : 100% pour 1 CT ; 75% pour un autre CT et 25% pour 2 CT

La SNV-Niger œuvre pour le renforcement des capacités de ses conseillers/ères. Pour ce faire, des échanges internes et externes (au Niger) entre conseillers seront systématisés.

X Risques

Risque	Probabilité	Mesure à prendre
-Report élections	-petite	-continuer avec les communes existantes
-élections non transparentes	-moyenne	- partenariat au cas par cas
-élus non représentatifs	-grande	-pas de partenariat avec SNV
-insécurité	-grande au Nord	-pas de partenariat avec SNV
-pas de demande	-petite	- partenariat au cas par cas

Communes urbaines partenaires de la SNV-Niger dans les régions d'intervention de la SNV-Niger (voir étoiles)

NUMERO	COMMUNES URBAINES	CHEFS-LIEUX
	AGUIE DAKORO *GUIDANROUMDI MADAROUNFA *MARADI I *MARADI II *MARADI III *COMMUNAU URBAIN MAYAHI TESSAOUA TIBIRI	MARADI
	*NIAMEY COMMUNE I NIAMEY COMMUNE II *NIAMEY COMMUNE III NIAMEY COMMUNE IV NIAMEY COMMUNE IV	NIAMEY
	ABALAK *BIRNI N'KONNI BOUZA ILLELA *KEITA *MADAOUA *TAHOUA I *TAHOUA II *COMMUNAU. URBAINE TCHINTABARADEN	TAHOUA
	FILINGUE *OUALLAM *SAY *KOLLO *TERA *TILLABERI	TILLABERI
	*GOURE *MAGARIA	ZINDER

	MATAMEY MIRRIAH TANOUT *ZINDER I *ZINDER II *ZINDER III *ZINDER IV *ZINDER V *COMMUNAU.URBAINE	
--	--	--

ANNEXE

1. Chronogramme des activités d'appui aux communes urbaines partenaires de la SNV- Niger

Objectif global : Stimuler la bonne gouvernance au niveau de la gestion municipale et promouvoir le développement local.

	Indicateurs	Années	Responsabilités
<p>Objectif spécifique 1 : Renforcer les capacités et les compétences des élus(es) et du personnel communal pour une gestion interne, transparente et efficace de la commune.</p> <p>Résultat 1 : Les élu(e)s élaborent un programme et fixent les priorités pour un développement local.</p> <p>Activités</p>			
<p>a) appui aux élus(es)</p>			
A1 : Participer au programme de formation des formateurs financés par la coopération française.	Au moins 2 CT régionaux participent à la formation	2004	CT régional
A2 : Organiser des séances de formation aux élus(es) sur leurs rôles et responsabilités.	Nombre de formations organisées	2004	CT régional
A3 : Appuyer la mise en place d'un inventaire sur la commune.	Un inventaire est disponible par commune.	2004	CT régional
A4 : Appuyer l'élaboration d'un plan d'actions à très court terme.	Plan d'action à très court terme disponible	2004	CT régional
A5 : Organiser des séances de formation aux conseils municipaux sur la vie associative	Au moins 1 formation dispensée	2005	CT régional
A6 : Appuyer les élus dans la mise en place des commissions spécifiques notamment en matière d'éducation.	Une commission spécifique à l'éducation est fonctionnelle	2005	CT régional
A7 : Appuyer les élus à la création d'un cadre de concertation avec la société civile et le secteur privé	Un cadre de concertation élus-OSC et secteur privé est créé et opérationnel	2005	CT régional
A8 : Faciliter des auto-évaluations des performances des communes	Chaque commune appuyée organise au moins une séance d'auto-évaluation de ses performances par an	2005	CT régional
<p>b) Appui au Maire</p>			
B1 : appuyer le maire dans les techniques de conduite de réunion et de prise de décision	Des appuis individuels de proximité sont assurés aux maires dans la préparation et conduite des réunions.	2005	CT régional
B2 : Appuyer l'organisation et un bon fonctionnement des services essentiels de la commune.	Les services Etat civil, voirie et recouvrement sont dotés d'objectifs clairs et de moyens appropriés	2005	CT régional

<p>B3 : Appuyer l'élaboration d'une planification Communale</p>	<p>Chaque commune appuyée dispose d'une planification élaborée de manière participative et prend en cpte les besoins des hommes, des femmes</p>	<p>2005</p>	<p>CT régional</p>
<p>B4 : Appuyer au montage de projets notamment pour une « ville propre »</p>	<p>Au moins 3 projets sont montés et financés dans chaque commune appuyée</p>	<p>2004/2005</p>	<p>CT régional</p>
<p>B5 : Appuyer la mobilisation des ressources financières</p>	<p>Une stratégie de mobilisation des ressources financières et élaborée et appliquée par chaque commune appuyée</p>	<p>2005</p>	<p>CT régional</p>

<p>Objectif spécifique IV Renforcer les capacités de l' Association des Municipalités du Niger (AMN) pour répondre à sa mission.</p> <p>Résultat 4 : l' AMN répond aux besoins de ses membres de manière efficace.</p> <p><i>Activités :</i></p> <p>A1 : appuyer le(la) président(e) de l' AMN dans la mise en place d' une commission de réflexion sur la restructuration de l' association</p> <p>A2 : Appuyer le bureau exécutif transitoire (BE) dans l' élaboration d' une stratégie d' organisation et d' échange d' expérience entre les communes.</p> <p>A3 : Appuyer le BE dans la définition d' une politique d' information, de formation et de communication entre les adhérents.</p> <p>A4 : Appuyer le(la) secrétaire permanente au montage de projets.</p> <p>A5 : Donner un appui à la recherche de financement.</p>	<p>Une commission de réflexion sur la structuration sur la restructuration de AMN est mise en place et fonctionnelle</p> <p>Une stratégie est élaborée par le BE de transition.</p> <p>Une politique est élaborée par le BE</p> <p>Au moins 4 projets sont élaborés par le(la) Secrétaire permanente</p> <p>Des projets bancables sont élaborés et financés</p>	<p>2004</p> <p>2005</p> <p>2005</p> <p>2005</p> <p>2005</p>	<p>CT régional (Ny)</p> <p>CT régional (Ny)</p> <p>CT régional (Ny)</p> <p>CT régional (Ny)</p> <p>CT régional (Ny)</p>
--	---	---	---